

TÉLÉTRAVAIL, LA CFE-CGC OBTIENT LA TENUE DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD.

LA CFE-CGC MAINTIENT ET RENFORCE SES REVENDICATIONS

- Parce que la commission de suivi doit se réunir tous les 3 mois et que la dernière s'est tenue le 22 mai 2023 !
- Parce que l'URSSAF a réévalué le montant de l'indemnité télétravail. La CFE-CGC demande la revalorisation de cette dernière.
- Parce que le sujet de l'achat de matériel est interprétable,
- Parce que l'impact d'absences en cours d'année sur le montant de l'indemnité n'est pas clair,
- Parce que nombres de pratiques managériales sont très hétérogènes,
- Parce que la règle de présence de 3 jours sur site par semaine souffre de nombreuses interprétations (pour les missionnaires, les temps partiels)
- Parce que le télétravail ne doit pas être générateur de RPS, un baromètre annuel du stress doit exister
- Parce que l'obligation de déclarer ses journées télétravaillées n'est pas toujours respectée.
- Parce que le pouvoir d'achat doit être défendu, en période de hausse des carburants, les jours télétravaillés doivent être augmentés et pour les non télétravailleurs une prime carburant doit être versée.

Vos délégués syndicaux centraux



Olivier TEISSEIRE 06 98 47 54 12 Samuel MOINAUX 06 74 00 02 22

RECONCILIATIONS PERFORMANCE & BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

